

# Politique d'agriculture urbaine





# Table des matières

- |   |  |    |  |
|---|--|----|--|
| 1 | Préambule  | 7  | La démarche de participation publique  |
| 2 | Mot de la mairesse   | 8  | Les constats et le diagnostic découlant de la démarche                                   |
| 3 | Mot de la présidente   | 9  | Les possibilités de développement de l'agriculture urbaine sur le territoire de Brossard |
| 4 | Le processus d'élaboration de la politique d'agriculture urbaine | 10 | La vision  |
| 5 | L'agriculture urbaine  | 11 | Les orientations et pistes d'actions   |
| 6 | Les initiatives d'agriculture urbaine à Brossard                 |    |  |

## Réalisation

Laboratoire sur l'agriculture urbaine  
Direction de l'urbanisme, Direction des communications, Direction des travaux publics, Direction du génie, Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire et Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD)

La Ville de Brossard souhaite remercier les citoyens, les organismes communautaires, les institutions, les commerces ainsi que les entreprises industrielles qui ont participé au volet de participation publique de cette politique.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020



Le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) est un espace de recherche, de formation, d'innovation et d'intervention au service de la collectivité, qui permet la collaboration entre citoyennes et citoyens, professionnels, chercheurs, décideurs et entrepreneurs sur le thème de l'agriculture urbaine et de l'alimentation. Organisme à but non lucratif, le laboratoire est un lieu national et international d'action et de réflexion sur l'urbanité et l'alimentation. S'appuyant sur une large expertise et plus de 10 ans d'expérience, AU/LAB assure l'émergence de

Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)  
200, rue Sherbrooke Ouest, local SH-3705  
Montréal (Québec) H2X 1X5  
au-lab.ca  
info@au-lab.ca

propositions, d'initiatives et d'entreprises portant autant sur la production et la transformation que sur la distribution et la mise en marché de l'agriculture urbaine. AU/LAB agit dans une perspective de participation au développement d'un système alimentaire urbain, d'un urbanisme viable et d'une économie circulaire au sein des villes.

# 1 Préambule

L'agriculture urbaine peut être dépeinte par certains comme étant la simple culture de légumes dans un jardin situé en cour arrière d'une propriété. Heureusement, l'image de cette pratique a bien évolué ces dernières années. En effet, ce type d'agriculture offre un ensemble de services et de bienfaits qui va au-delà de la culture d'aliments. L'agriculture urbaine bénéficie à ses adeptes, mais également à la société et à l'environnement. En fait, l'agriculture urbaine permet l'accès à faible coût à une alimentation saine, en plus de contribuer à l'atteinte d'objectifs environnementaux.

Par ailleurs, il est vrai qu'une part importante des résidentes et résidents cultivent sur leur propriété, mais de plus en plus de pratiques d'agriculture sont implantées dans des endroits dorénavant réservés à cette activité ou dans les espaces publics, permettant ainsi à tous d'en profiter. Également, l'émergence grandissante de serres urbaines sur les toits de divers bâtiments et la présence de petits animaux de ferme dans les quartiers témoignent de l'engouement pour l'agriculture urbaine.

La Ville de Brossard fait écho à cet engouement par l'adoption de sa première politique d'agriculture urbaine, qui met en lumière une vision innovante et inclusive et affirme l'engagement et l'importance que l'administration municipale accorde à cette pratique.

Possédant déjà des jardins communautaires et pédagogiques de même que des aménagements comestibles, Brossard souhaite concilier les aspirations de la population, des institutions, des organismes communautaires, des commerces et des entreprises industrielles avec les possibilités qu'offre son territoire par une politique qui lui soit propre et qui reflète l'identité d'une ville contemporaine, ouverte et nourricière pour tous.

## 2 Mot de la mairesse

# • DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE POUR CULTIVER LE MIEUX-ÊTRE

Le mouvement de l'agriculture urbaine est en pleine croissance au Québec. Les enjeux environnementaux et sociaux de notre époque font en sorte qu'il est prioritaire de s'y attarder. C'est donc avec une grande fierté que je vous présente notre première politique d'agriculture urbaine. Rédigée à la suite d'une démarche de participation publique mettant en lumière les enjeux et besoins propres à Brossard, cette politique vise à intégrer de façon harmonieuse et cohérente l'agriculture urbaine dans toutes les sphères d'activité de la Ville. Elle vise également à favoriser l'implantation de pratiques d'agriculture urbaine auprès des foyers et organismes brossardois ainsi que du secteur industriel, commercial et institutionnel. Nous souhaitons créer un maillage innovateur amalgamant le développement résidentiel et économique et la valorisation de notre zone agricole, avec le souci d'offrir des aliments frais et un environnement sain, propice aux interactions sociales.

Bien que la Ville mette déjà en place des initiatives telles que des jardins communautaires et des aménagements comestibles, il est évident que notre territoire possède plusieurs autres atouts qui pourront contribuer à faire de Brossard une ville nourricière pour tous! Pensons évidemment au projet du futur centre de plein air (Bioparc), à nos nombreux hectares à développer en zone agricole, ou encore à la variété de jardins potagers urbains déjà présents. Surtout, il importe de souligner l'engouement et l'intérêt grandissants des différents acteurs issus de la communauté et de l'administration municipale pour l'agriculture urbaine. Vous avez un rôle important à jouer dans l'atteinte des objectifs véhiculés par cette politique, et contribuerez ainsi à son succès.

Avec l'adoption de cette politique, Brossard s'assure de mettre en place des initiatives intégrant tous les aspects du développement durable pour accroître le bien-être de sa population et de ses employés. Préserver la biodiversité, réduire les îlots de chaleur, lutter contre l'insécurité et le gaspillage alimentaires, et favoriser l'entraide et les rencontres intergénérationnelles ne sont que quelques avantages et bénéfices de l'agriculture urbaine.



Doreen Assaad  
Mairesse

## 3 Mot de la présidente

Quelle année propice pour vous présenter la première politique d'agriculture urbaine de la Ville de Brossard. Elle a été élaborée en cohérence avec nos objectifs en matière d'environnement et de développement durable ainsi qu'avec notre engagement à promouvoir les saines habitudes de vie et à lutter contre l'insécurité alimentaire. Cette politique encourage la collaboration de tous dans la mise en place d'une multitude d'initiatives et d'activités en agriculture urbaine. D'ailleurs, Brossard bénéficie déjà de plusieurs atouts qui sauront contribuer à l'implantation de pratiques d'agriculture urbaine et à l'éclosion de ses bienfaits, notamment la présence d'acteurs importants dans les projets de jardins communautaires, les nombreux parcs et espaces verts, de même que le potentiel qu'offrent plusieurs terrains situés sous les lignes de distribution électrique et près du réseau cyclable.

Merci aux membres de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD), et à tous ceux et celles qui ont pris part au volet de consultation le printemps dernier. Grâce à vos idées, votre générosité et à votre dévouement, la définition des enjeux et préoccupations spécifiques à notre milieu a pu être effectuée afin de déterminer les approches prioritaires. Les différents sondages auprès de la population et rencontres de travail ont aussi permis de mieux cibler les besoins de notre communauté.

De plus, les résultats obtenus par le biais de la cartographie des jardins potagers de la zone résidentielle du territoire démontrent la proactivité évidente des Brossardoises et des Brossardois à ce sujet, mais nous pouvons faire encore mieux! Une grande proportion de notre territoire étant zoné agricole, la Ville peut jouer un rôle important dans la dynamisation de ce patrimoine. En effet, malgré qu'une vaste section de cette zone soit constituée de milieux naturels protégés (boisé, milieux humides, etc.), près de 350 hectares possèdent un potentiel de développement agricole, soit près de 14 fois le parterre du Stade olympique!

Ensemble, protégeons la biodiversité, facilitons l'accès à une saine alimentation, et participons au développement d'un système alimentaire local!

# UNE VILLE ENGAGÉE, INCLUSIVE ET NOURRICIÈRE

Sophie Allard  
Présidente de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) et conseillère municipale



# 4 Le processus d'élaboration de la politique d'agriculture urbaine



## Contexte

Amorcée par la Ville de Brossard et réalisée en collaboration avec le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB), cette démarche vise l'élaboration d'une politique à l'image de la population brossardoise et conforme aux priorités du conseil et de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD).

Élaboré sur un horizon de 10 ans, ce document regroupe des orientations qui feront figure de lignes directrices pour l'implantation de pratiques d'agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire, incluant la zone agricole, et qui seront intégrées aux documents stratégiques et aux divers projets de la Ville. Il s'agit d'une politique qui tient compte des dimensions du développement durable et qui favorise l'inclusion de tous les secteurs d'activité dans la mise en place d'initiatives variées.

## Objectifs ciblés et démarche adoptée

Par l'entremise de ce processus d'élaboration, les objectifs ciblés par la Ville de Brossard sont les suivants:

- Statuer sur les pratiques autorisées à l'échelle de la Ville, les élargir, et définir davantage les moyens et les actions de leur mise en œuvre;
- Mettre en lumière les orientations visant à exposer et promouvoir les différents aspects composant l'agriculture urbaine, et ainsi favoriser la mise en place d'activités et d'initiatives sur le territoire.

**Pour ce faire, et afin de concevoir une politique qui répond à ces objectifs et aux besoins propres à Brossard, la démarche employée visait à :**

- Procéder à l'analyse des politiques applicables sur le territoire, soit celles de la Ville et de l'agglomération de Longueuil;
- Effectuer une analyse du cadre réglementaire entourant l'agriculture urbaine à Brossard;
- Établir le portrait de l'agriculture urbaine sur le territoire;
- Déterminer la vision et le potentiel de mobilisation des différents acteurs impliqués dans la planification, la gestion et la mise en œuvre de projets en agriculture urbaine par l'entremise d'un processus de participation publique;
- Consulter les directions de la Ville responsables de projets intégrant l'agriculture urbaine;
- Solliciter la participation des membres de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) tout au long du processus d'élaboration.



# 5 L'agriculture urbaine

## Quelques définitions

L'agriculture urbaine représente un profond changement dans la vision de l'agriculture, de l'horticulture et de l'alimentation. D'ailleurs, ses adeptes ressentent davantage le besoin de revenir à l'essence des aliments, de redécouvrir la provenance de ceux-ci, et de privilégier une saine alimentation en cultivant eux-mêmes notamment légumes, fruits et fleurs comestibles.

C'est pourquoi les entreprises qui évoluent dans ce secteur d'activité redoublent d'efforts pour mettre en marché de nouveaux produits et de nouvelles technologies, tout en améliorant de façon continue les techniques de culture qu'ils emploient.

Afin de bien comprendre les différents éléments qui composent l'agriculture urbaine, voici quelques définitions :

### Agriculture urbaine

« L'ensemble des activités de production d'aliments souvent, mais pas exclusivement, réalisées à petite échelle dans la ville et qui utilisent des ressources, des produits et des services qui se trouvent dans la ville. Fournissant des produits agricoles et des services pour une consommation locale, l'agriculture urbaine peut prendre différentes formes : communautaire, commerciale ou privative, etc. » (MAPAQ, 2012)

Si la grande majorité des personnes qui pratiquent l'agriculture urbaine le font sur leur propriété, il existe une panoplie de formes d'initiatives en agriculture urbaine au cœur des villes, et ces formes sont en constante évolution.

### Jardin potager

Un jardin potager est un terme générique pour un espace de culture de légumes, de fines herbes et de petits fruits pouvant être situé chez soi, à l'intérieur ou à l'extérieur.

### Jardin communautaire

Un jardin communautaire est une parcelle de culture divisée en petits jardinets. Un groupe de bénévoles voit à la gestion d'ensemble. (Cultive ta ville, AU/LAB)

### Jardin collectif

Un jardin collectif est une parcelle jardinée conjointement par un groupe de membres. Généralement, un animateur est présent pour offrir une formation et du soutien au niveau du travail horticole à effectuer ainsi qu'à la prise de décision collective. (Cultive ta ville, AU/LAB)

### Jardin partagé ou jardin de solidarité

Les jardins partagés sont des espaces cultivés par des citoyennes et citoyens dans des espaces publics ouverts à tous. On parle de jardins de solidarité lorsque les récoltes sont offertes, en totalité ou majoritairement, à des organismes sociaux.

### Jardin de rue

L'implantation d'initiatives en agriculture urbaine qui prennent d'assaut les espaces publics, les trottoirs, les façades de maisons, ou encore l'installation de bacs pour cultiver autour des terrasses de restaurants, sont quelques exemples qui définissent ce type de jardin.

### Jardin pédagogique

Un jardin pédagogique est un espace situé près d'un établissement scolaire ou d'une garderie, dont l'un des objectifs est l'apprentissage ou l'utilisation des récoltes. (Cultive ta ville, AU/LAB)

### Cueilleurs urbains

Les cueilleurs urbains sont des regroupements citoyens qui sont mis sur pied afin de récupérer et de valoriser les fruits produits par les arbres situés dans les espaces publics de la ville, ainsi que les fruits en surplus sur les propriétés privées.

### Petits animaux de ferme et insectes

L'élevage de petits animaux est aussi présent en agriculture urbaine. L'élevage de poules pour les œufs, l'écopâturage par des moutons et, plus particulièrement, l'apiculture urbaine (élevage d'abeilles) sont présents en ville.

### Écopâturage

L'écopâturage urbain consiste à entretenir des espaces verts en ville (pelouses, pâtures, parcs, friches, berges, etc.) par l'intermédiaire d'animaux herbivores, surtout des moutons et des chèvres.

# 5.1 L'agriculture urbaine, un outil d'action pour le développement durable

Par les nombreux bienfaits que celle-ci génère, l'agriculture urbaine permet de répondre à d'importants enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

En effet, selon la forme qu'elle prend, cette pratique contribue à la lutte contre l'isolement et l'insécurité alimentaire, en favorisant davantage l'insertion sociale, l'intégration et la socialisation. De plus, l'agriculture urbaine permet l'accès à faible coût à des aliments frais et locaux. Les adeptes peuvent donc plus facilement opter pour une saine alimentation, et ce, au quotidien.

En ce qui concerne ses implications pour l'environnement, l'agriculture urbaine joue un rôle dans des enjeux plus globaux, tels que l'adaptation aux changements climatiques, la réduction de l'utilisation de pesticides chimiques, et la préservation de la biodiversité. Également, par l'entremise des jardins pédagogiques, ce type d'agriculture est dorénavant devenu un lieu d'éducation et de sensibilisation pour toutes les générations.

Le schéma suivant illustre la diversité des avantages associés à l'agriculture urbaine :





# 6 Les initiatives d'agriculture urbaine à Brossard

Tout comme dans la grande majorité des villes québécoises, on retrouve à Brossard plusieurs initiatives en agriculture urbaine. Afin de les répertorier, un portrait a été réalisé à l'échelle du territoire. Pour ce faire, depuis quelques années, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine a développé une méthode et une expertise pour la cartographie des jardins potagers grâce à des images satellites<sup>1</sup>.

## Inventaire des projets en agriculture urbaine à Brossard

La section suivante présente les différentes formes de jardins trouvés sur le territoire, et ce, peu importe le secteur d'activité.

Jardins potagers	
3 jardins communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jardins potagers de Brossard (depuis 1979)</li> <li>La Résurrection</li> <li>Parc Aumont</li> </ul>
5 jardins pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>École de la Rose-des-Vents (marché vert)</li> <li>École Marie-Victorin</li> <li>CPE Tout Doux (Croqu'Plaisir)</li> <li>CPE Au pied de l'échelle</li> <li>Les Petits fruits du jardin</li> </ul>
4 jardins collectifs ou partagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Table de concertation Cuisines de l'amitié (Centre Nathalie-Croteau)</li> <li>Centre Sino-Québec de la Rive-Sud (Centre Nathalie-Croteau)</li> <li>Maison des jeunes l'Escalier en Mon Temps</li> <li>Mission nouvelle génération</li> </ul>
4 jardins d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cascade</li> <li>Résidence l'Émérite</li> <li>Résidence Meilleur</li> <li>Résidence Sélection Cherbourg</li> </ul>

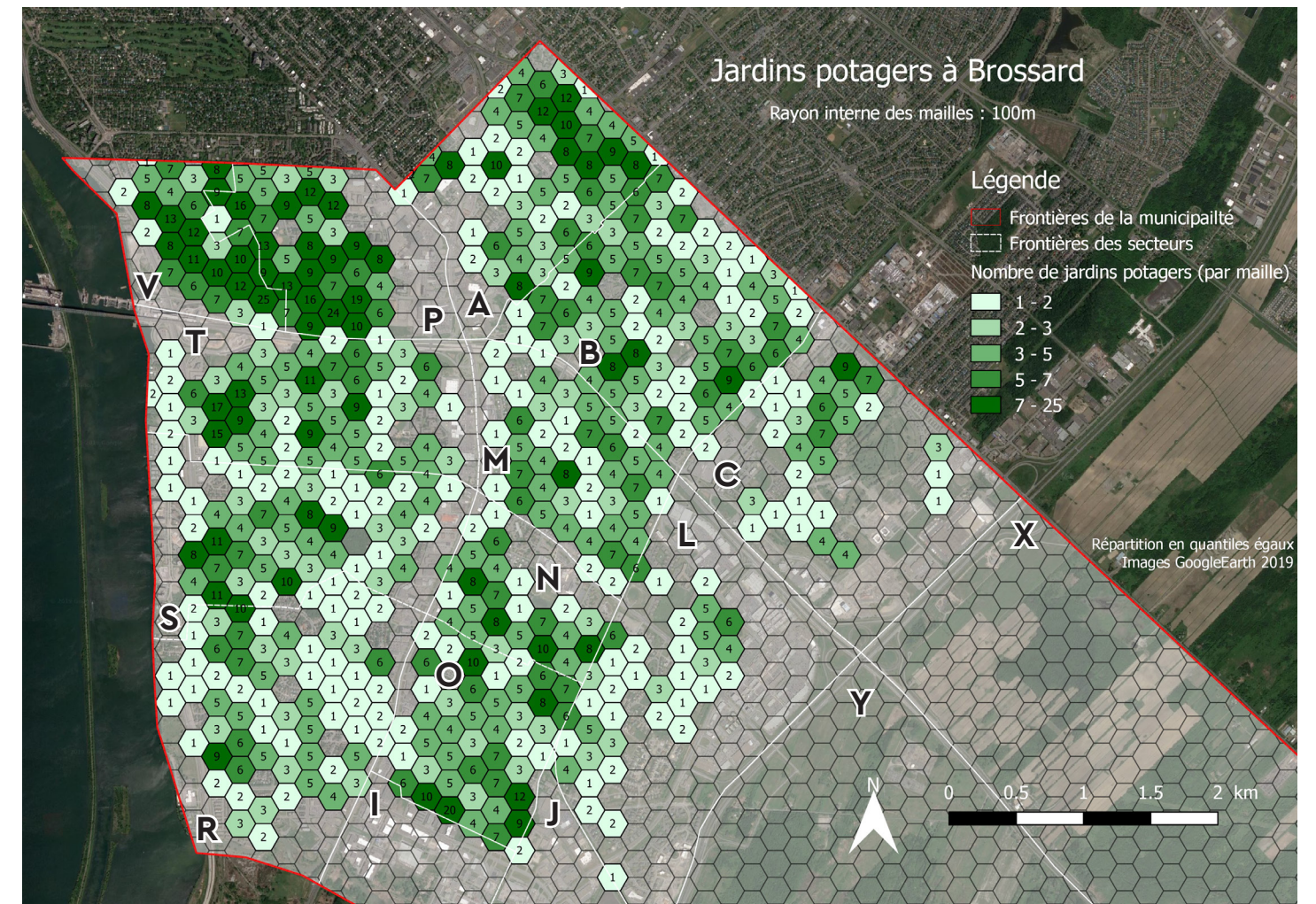
<sup>1</sup> La méthodologie utilisée a été validée sur cinq territoires contenant des milliers de jardins. Cette validation a permis de démontrer que la méthode sous-évalue d'environ 16 % la présence de jardins potagers (non-visible, trop petits, etc.). Un autre élément à considérer est que les images utilisées datent souvent de trois ans et plus et n'illustrent donc pas la situation actuelle mais plutôt celle qui prévalait au moment de la prise de l'image. Ce facteur peut aussi expliquer la sous-évaluation mesurée, des jardins pouvant avoir été aménagés par la suite. Enfin, cette méthode ne permet pas de comptabiliser les arbres fruitiers, les petits fruits, ni les vignes.

## Les jardins potagers individuels

Le portrait effectué a permis de recenser 2 324 potagers dans la zone résidentielle de Brossard. La superficie médiane pour l'ensemble de ceux-ci est de 25,7 m<sup>2</sup>.

En surface totale, on obtient 59 636 m<sup>2</sup> de potagers, soit environ 6 hectares sur la totalité du territoire. Avec une productivité moyenne estimée à 4 kg/m<sup>2</sup>, la municipalité posséderait une production alimentaire évaluée à 238 tonnes de légumes, autrement dit la quantité équivalente en légumes frais consommés annuellement par 3 200 Canadiens adultes.

## Densité du nombre de jardins cartographiés sur le territoire de Brossard



Avec un nombre de potagers comparable à celui de la ville de Longueuil, on peut estimer que 35 % des Brossardoises et des Brossardois pratiquent l'agriculture urbaine. Précisons que dans de nombreux cas, cette activité se résume à la culture de quelques plantes potagères.

On constate également une présence plus importante de potagers dans les secteurs A, V et P. L'ancienneté du

secteur A pourrait contribuer à cette tendance, compte tenu que les terrains résidentiels sont plus vastes à cet endroit. En ce qui a trait aux secteurs V et P, la faible densité résidentielle, où l'habitation de type unifamilial domine largement, serait un des facteurs qui favoriseraient la présence de potagers. D'ailleurs, les jardins potagers qui possèdent les plus grandes superficies se retrouvent dans ces deux secteurs.





# 7 La démarche de participation publique

Soucieuse de développer une politique d'agriculture urbaine qui intègre les visions et besoins d'intervenants de milieux variés, la Ville a déployé une démarche de participation publique afin de recueillir les commentaires et suggestions de chacun, et définir les mesures à prendre pour les accompagner et faciliter la mise en place de pratiques adaptées.

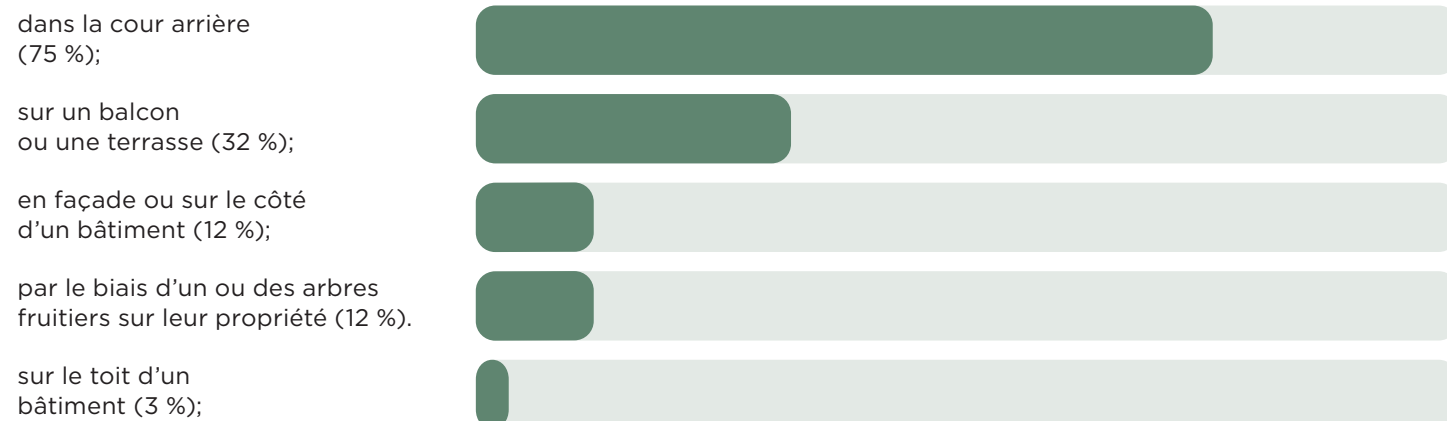
## La population de Brossard : sondage en ligne et kiosques

Par un sondage en ligne et la tenue de kiosques de sensibilisation pendant la période estivale, les résultats suivants ont été obtenus.

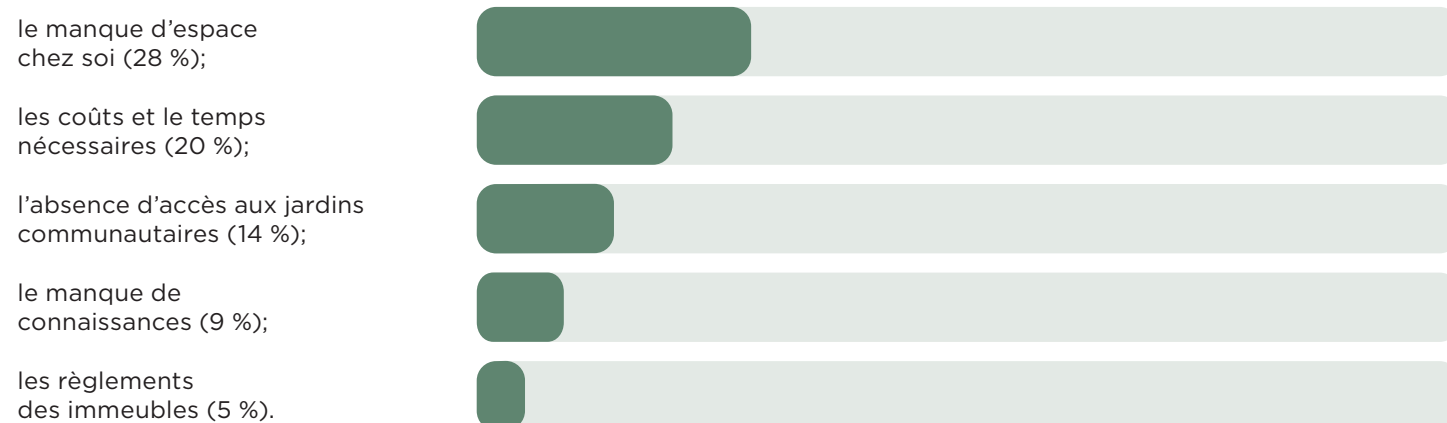


Les jardins potagers de Brossard – Secteur B

### Les répondants pratiquent l'agriculture urbaine :



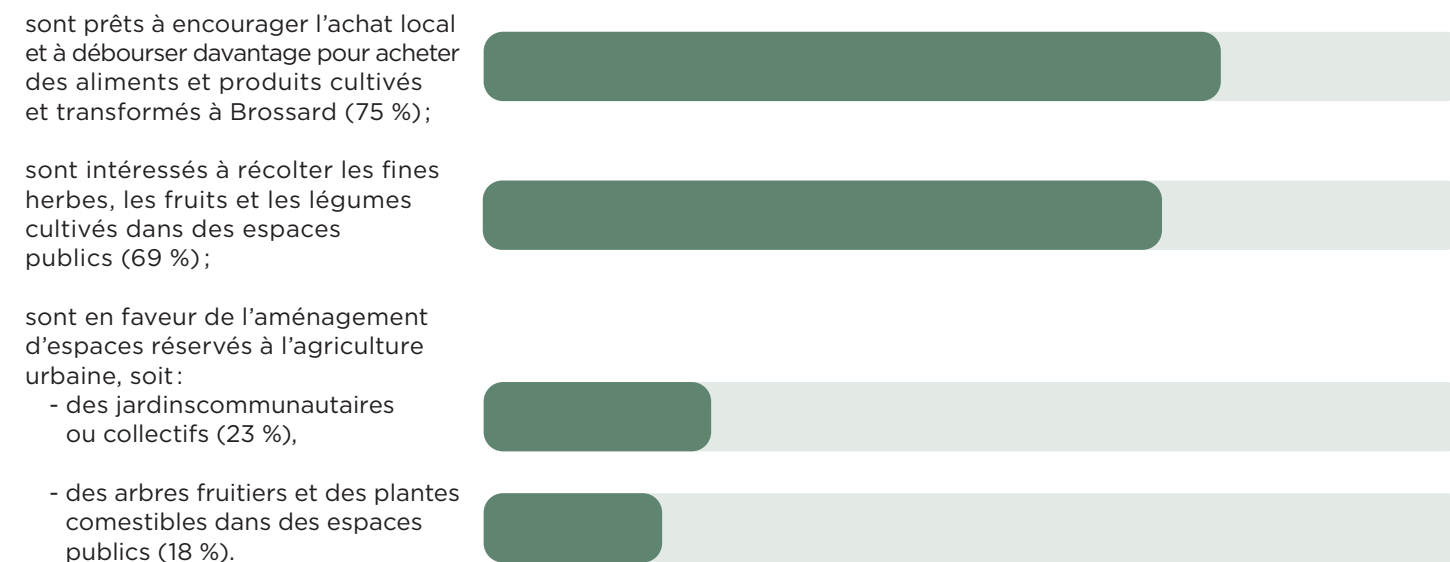
### Selon les répondants, les principaux freins à la pratique de l'agriculture urbaine sont :



### De plus, en ce qui concerne certaines pratiques plus atypiques de l'agriculture urbaine, les répondants souhaitent que la Ville :



### On constate également que les répondants :





## Les institutions et les organismes communautaires

Dans le cadre d'une rencontre de type table de discussion, quatre organismes communautaires et deux institutions du territoire ont accepté l'invitation et ont été consultés pour nous permettre de bien comprendre leur vision et leur contexte en matière d'agriculture urbaine. Voici les principaux éléments soulevés lors de cette rencontre :

### Vision de l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine vise à utiliser des espaces sous-utilisés pour favoriser une saine alimentation ainsi que la sécurité et l'autonomie alimentaires des résidentes et des résidents dans une perspective de lutte à la pauvreté, tout en réduisant les impacts environnementaux et en contribuant à la conservation de la biodiversité.

En plus d'être une source de loisirs, cette pratique se veut une activité pédagogique et de sensibilisation qui aborde la provenance des aliments et le travail important nécessaire pour les produire.

L'agriculture urbaine se doit également de rassembler les membres de la communauté et de favoriser le partage et l'élaboration de projets communs. Elle se doit en outre d'être inclusive (diversité culturelle, diversité d'intervenants et d'acteurs).

### Espaces réservés et projets innovateurs

Les institutions et organismes présents soulignent le besoin d'accroître le nombre d'espaces consacrés à la culture et de favoriser la mise en place de projets d'envergure en agriculture urbaine sur le territoire et dans les nouveaux développements résidentiels.

À l'unanimité, ils jugent que la Ville de Brossard doit jouer un rôle de chef de file, en démontrant son engagement, soit par la création d'un comité à l'interne, soit par la nomination d'une ressource vouée aux projets en agriculture urbaine. Une meilleure communication des règlements relatifs à l'agriculture urbaine en vigueur sur le territoire devrait aussi être effectuée.

### Identité de la Ville de Brossard en agriculture urbaine

En ce qui concerne l'identité de la municipalité à l'égard de l'agriculture urbaine, les institutions et organismes consultés souhaitent que cette dernière favorise le développement économique brossardois, tout en assurant le maintien du respect de la diversité humaine et alimentaire (multiculturalisme).

Ces acteurs souhaitent aussi que Brossard soit synonyme d'une banlieue innovante et autosuffisante par l'intégration d'une panoplie de formes d'agriculture et de savoir-faire dans ce domaine. Pour sa part, l'administration municipale est le moteur du développement et de l'implantation de l'agriculture urbaine sur son territoire.

## Les commerces et les entreprises industrielles

Afin de déterminer l'ouverture et le potentiel de ce secteur relativement à l'agriculture urbaine, un sondage téléphonique a été réalisé auprès d'une dizaine de commerces et d'entreprises industrielles. Voici ce qui ressort de ce sondage :

### Politique d'agriculture urbaine : possibilités

Le projet d'élaboration de la politique d'agriculture urbaine de Brossard est perçu très favorablement par les représentants de ce secteur.

Pour eux, cette politique est l'occasion d'expérimenter certaines approches et pratiques en agriculture, et d'ajuster la réglementation applicable selon les résultats obtenus. Le projet offre également à la Ville la possibilité de se démarquer en agriculture urbaine. D'ailleurs, si la municipalité s'implique pour faciliter l'implantation de projets dans ce secteur d'activité, notamment en encadrant davantage les propriétaires de terrains et de bâtiments, tous les acteurs concernés pourront en profiter.

### Collaboration et projets potentiels

Les commerces et entreprises industrielles contactés sont ouverts à collaborer avec d'autres acteurs du territoire pour développer divers projets en agriculture urbaine, par exemple en offrant certains espaces sur leur propriété pour la mise en place d'initiatives temporaires.

Toutefois, afin de favoriser la création de partenariats ou la réalisation de nouveaux projets, ce secteur souhaite obtenir davantage de soutien et d'accompagnement, puisque ses connaissances sur les pratiques entourant l'agriculture urbaine sont limitées. Par ailleurs, la compréhension des règlements en vigueur, notamment en ce qui a trait aux usages autorisés et aux contraintes à respecter, est une préoccupation qui a été soulevée à maintes reprises par les répondants.



Les jardins potagers de Brossard - Secteur B



# 8 Les constats et le diagnostic découlant de la démarche

À la suite des différentes études et démarches de consultation réalisées, plusieurs constats propres à Brossard ont émergé. Une analyse stratégique et plus approfondie des résultats obtenus a permis d'en cibler les forces et les possibilités. Cette analyse a aussi permis de déterminer les faiblesses et les contraintes susceptibles de freiner le développement d'une agriculture urbaine intégrée au sein du territoire et dans l'ensemble des activités de la municipalité.

## Rappel des pratiques présentement autorisées

Selon la réglementation en vigueur à Brossard, les pratiques en agriculture urbaine présentement autorisées, de même que les exigences applicables à chacune, sont présentées ci-dessous. Par ailleurs, en vue de faciliter l'implantation d'activités en agriculture urbaine, le règlement et les exigences afférentes ont été évalués dans le cadre de la politique afin de cerner les éléments potentiels à bonifier ou à modifier.

Pratiques	Exigences applicables
Jardin (potager) en cour avant et arrière	Règlement de zonage
Élevage de poules (maximum 2)	Règlement de zonage - assujetti aux usages conditionnels
Toiture végétalisée - Culture (production d'aliments)	Règlement de zonage - assujetti aux usages conditionnels
Serre en cour latérale et arrière	Règlement de zonage
Jardin communautaire	Encadré par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire

## Les principaux constats

- Sur le territoire de Brossard, l'agriculture urbaine prend la forme de jardins communautaires, de jardins collectifs et partagés, de jardins pédagogiques et de jardins d'entreprise.
- L'agriculture urbaine domiciliaire est très présente à Brossard, particulièrement dans le plus ancien secteur (A) et dans les secteurs à faible densité résidentielle (V et P).
- Le potentiel de développement de l'agriculture urbaine domiciliaire reste important sur le territoire (tant pour la superficie que pour le nombre de lots sans potagers).
- De nombreux acteurs brossardois (citoyennes et citoyens, groupes communautaires, entreprises et directions de la Ville) sont impliqués et motivés par l'agriculture urbaine et son développement.
- Les politiques et règlements de Brossard sont favorables à l'implantation de pratiques en agriculture urbaine, seules de légères modifications devant être envisagées afin de faciliter la mise en place d'initiatives.
- Le territoire de Brossard et les projets de développement d'ensembles résidentiels prévus pour les prochaines années regorgent de possibilités pour faire de Brossard une ville innovante et exemplaire en matière d'agriculture urbaine.
- Une grande proportion du territoire brossardois étant zoné agricole, la Ville peut jouer un rôle important dans la dynamisation de ce patrimoine. En effet, malgré qu'une vaste section de cette zone soit constituée de milieux naturels (boisé, milieux humides, etc.), près de 350 hectares (22,9%) présentent un potentiel de développement agricole.

Forces	Possibilités
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt marqué des différents acteurs pour l'agriculture urbaine (population, institutions, organismes, commerces, entreprises industrielles et municipalité)</li> <li>Présence d'acteurs porteurs de projets, particulièrement en matière de jardins pédagogiques</li> <li>Présence d'une réglementation relativement favorable au développement d'une agriculture urbaine</li> <li>Forte présence de potagers dans la population</li> <li>Soutien de trois jardins communautaires par la Ville</li> <li>Plusieurs politiques municipales dont les orientations et actions peuvent s'arrimer à une démarche d'agriculture urbaine</li> <li>Plusieurs événements municipaux pour promouvoir l'agriculture urbaine et l'alimentation locale et diversifiée auprès de la population, notamment le Festin culturel et le Jour de l'arbre</li> <li>La Ville est membre de la fiducie foncière sur le territoire de Brossard pour protéger des terres agricoles, développer l'expertise et former la relève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ville en changement avec le développement de nombreux grands projets</li> <li>Territoire urbain propice à la création de projets d'agriculture urbaine : <ul style="list-style-type: none"> <li>de nombreux parcs et espaces verts de grande envergure (Parc de la Terre, centre de plein air);</li> <li>la présence d'une importante zone agricole protégée et peu développée, à proximité de Montréal;</li> <li>les larges emprises des lignes de distribution d'Hydro-Québec qui traversent la ville;</li> <li>un milieu résidentiel composé principalement d'unités unifamiliales;</li> <li>le projet de réaménagement du boulevard Taschereau;</li> <li>la présence de plusieurs zones résidentielles.</li> </ul> </li> <li>Utilisation de la grille de critères du Système d'évaluation en développement durable (SEDD) dans le développement de plusieurs projets</li> <li>Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) innovants pour l'ensemble de la ville</li> <li>Implantation du service de collecte de résidus alimentaires sur l'ensemble du territoire</li> <li>Mise en place d'un conseil des fiduciaires de la fiducie agricole du REM</li> <li>Volonté du privé d'avoir un ou des marchés publics à Brossard</li> </ul>

Faiblesses	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune organisation spécialisée en agriculture urbaine à Brossard; absence d'une organisation locale pouvant offrir de l'accompagnement</li> <li>Faible connaissance en agriculture urbaine des différents acteurs susceptibles de participer à l'élaboration d'une politique et de ses actions</li> <li>Peu d'initiatives d'agriculture urbaine portées par la Ville</li> <li>Réglementation sur l'agriculture urbaine peu permissive pour l'apiculture et les petits animaux de ferme</li> <li>Réglementation méconnue de la population (communication)</li> <li>Absence de mesures et programmes en place pour l'implantation d'initiatives en agriculture urbaine</li> <li>La faible concertation entre les directions de la Ville impliquées en agriculture urbaine</li> <li>Absence d'une entité municipale responsable de l'agriculture urbaine</li> <li>Abandon quasi complet d'activités agricoles au sein de la zone agricole et protégée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pression exercée par les promoteurs immobiliers pour la mise en valeur des espaces non bâtis et forte demande pour l'implantation de projets variés dans ces espaces</li> <li>Absence d'un système de distribution d'aliments locaux (marchés)</li> <li>Absence de projets d'agriculture urbaine de grande envergure</li> <li>Faible diversité des projets en place</li> <li>Le peu d'acceptabilité sociale pour la présence de projets dans les quartiers (vergers et potagers dans l'espace public), des petits animaux de ferme, de l'écopâturage et de fermes urbaines sur toit ou au sol</li> <li>Le règlement sur les exploitations agricoles pour le développement de la zone agricole qui restreint le type de cultures autorisées (les petits fruits et les arbres et arbustes fruitiers étant les seules permises)</li> <li>L'absence de concertation entre les directions de la Ville impliquées en agriculture urbaine</li> </ul>

# 9 Les possibilités de développement de l'agriculture urbaine sur le territoire de Brossard

À l'échelle de son territoire, Brossard possède de nombreux espaces où le développement d'activités en agriculture urbaine serait possible :

- ✔ Les terres zonées agricoles laissées en jachère pourraient accueillir des projets d'envergure, par exemple des fermes communautaires soutenues par des établissements scolaires postsecondaires ou encore des érablières.
- ✔ Toutefois, ces espaces agricoles ne sont pas centraux et leur accès est limité. Par conséquent, pour encourager les citoyens à s'impliquer dans de futurs projets à cet endroit, le réseau de transport devra être revu et bonifié.
- ✔ Les terrains situés sous les lignes de transport d'électricité offrent de belles possibilités pour l'implantation de projets en agriculture urbaine.
- ✔ Selon Hydro-Québec, la végétation privilégiée sous les lignes de transport comprend des variétés de plantes basses et d'arbustes, dont les groseilliers et les framboisiers. Pour assurer la conformité des projets et aménagements proposés, une vérification auprès des responsables d'Hydro-Québec devra être réalisée en amont.
- ✔ Les abords des pistes cyclables, les espaces publics, les stationnements et certains terrains d'institutions (tels que les établissements scolaires et les établissements de santé) sont des espaces de culture potentiels.
- ✔ L'implantation d'aménagements comestibles dans les espaces publics, notamment dans les parcs et près des bâtiments municipaux, pourrait être utilisée à des fins pédagogiques et de sensibilisation par le biais d'ateliers et de formations, et devenir un lieu de service (par exemple, accès à une bibliothèque de semences et d'outils).
- ✔ Les toits d'une variété d'immeubles peuvent aussi offrir des pistes de développement pour l'agriculture urbaine.

## Liste des possibilités de développement de l'agriculture urbaine en fonction des zones urbaines

Espaces	Initiatives potentielles
<b>Zone résidentielle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cour arrière, latérale et avant d'habitations unifamiliales</li> <li>● Toits et espaces résiduels sur les terrains d'habitations multifamiliales et de résidences pour personnes âgées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Potager domestique</li> <li>● Jardin collectif</li> <li>● Poulailier domestique</li> </ul>

<b>Zone publique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cours et terrains résiduels des écoles primaires et secondaires, des centres de la petite enfance (CPE), des centres communautaires et autres établissements publics</li> <li>● Parcs et espaces verts</li> <li>● Aire d'attente pour les transports en commun (autobus, REM)</li> <li>● Terre-plein, trottoirs et autres espaces publics avec achalandage piétonnier</li> <li>● Terrains de l'emprise des lignes haute tension d'Hydro-Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Jardin et ferme pédagogique</li> <li>● Jardin communautaire, collectif, partagé, de rue</li> <li>● Verger communautaire</li> <li>● Serre communautaire</li> <li>● Ferme communautaire</li> <li>● Aménagements comestibles en bac ou en pleine terre</li> <li>● Écopâturage</li> <li>● Centre de ressources, de formation et d'expertise</li> <li>● Banque de semences</li> <li>● Poulailier collectif</li> <li>● Ruches collectives</li> </ul>
<b>Zone commerciale et industrielle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toits et espaces verts de bâtiments industriels et commerciaux</li> <li>● Espaces publics et parcs</li> <li>● Allées piétonnières et pistes cyclables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Serre commerciale</li> <li>● Ferme urbaine</li> <li>● Jardin communautaire, collectif (pour employés, groupes de citoyens ou organisations communautaires)</li> <li>● Aménagements comestibles en bac ou en pleine terre</li> <li>● Écopâturage</li> <li>● Ruches collectives ou privées</li> </ul>
<b>Zone mixte (nouveau développement TOD)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toits verts et balcons</li> <li>● Espaces publics et parcs</li> <li>● Allées piétonnières et pistes cyclables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Jardin communautaire ou collectif (au sol ou sur toit)</li> <li>● Aménagements comestibles en bac ou en pleine terre</li> <li>● Ferme urbaine sur toit</li> </ul>
<b>Zone agricole</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fiducie agricole</li> <li>● Centre de plein air</li> <li>● Terrains cultivables dans la zone agricole (environ 350 hectares)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ferme maraîchère biologique intensive</li> <li>● Incubateur (espace-test) pour le démarrage de fermes maraîchères urbaines</li> <li>● Ferme maraîchère collective et pédagogique</li> <li>● Ferme maraîchère d'insertion sociale</li> <li>● Ferme semencière</li> <li>● Serres urbaines</li> </ul>



# 10 La vision



Projetons-nous en 2030 : 50 % de la population de Brossard a accès à des aliments issus de l'agriculture urbaine sur le territoire.

Une banlieue qui innove par l'intégration d'une panoplie de formes d'agriculture et de savoir-faire répondant aux objectifs du développement durable.

Une ville engagée, nourricière et inclusive, qui valorise le partenariat et la concertation dans le cadre du développement d'une agriculture urbaine qui rassemble tous les acteurs et donne priorité au bien-être, à la sécurité alimentaire et au respect de l'environnement par la pérennité des projets.

# 11 Orientations et pistes d'action

**01** Agir collectivement afin de déployer les efforts nécessaires pour devenir une ville nourricière En continu

**02** Mettre en valeur les possibilités propres à Brossard afin qu'elle devienne une référence en agriculture urbaine

- Dans le cadre du redéveloppement du boulevard Taschereau, intégrer des projets et initiatives en agriculture urbaine, notamment par la création d'une artère agricole, en favorisant la mise en place de fermes maraîchères sur les toits. Long terme
- Développer des projets en agriculture urbaine dans le futur centre de plein air (Bioparc) et la zone agricole à des fins pédagogiques et productives pour les écoles et l'ensemble de la communauté. Moyen terme
- En collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la CDPQ Infra, consolider le développement d'un espace agricole pour l'expérimentation de bonnes pratiques agricoles, pour la formation et pour la relève agricole (parc agricole métropolitain). Long terme

**03** Affirmer l'engagement de la Ville en matière d'agriculture urbaine

- Créer un comité à l'interne pour soutenir le développement de l'agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire, dont la zone agricole protégée, et assurer l'intégration de l'agriculture urbaine aux divers projets de la Ville. Court terme
- Nommer une personne responsable du dossier de l'agriculture urbaine au sein de l'administration municipale. Court terme
- Adapter le cadre législatif pour faciliter le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire, et notamment :
  - encourager les promoteurs et entrepreneurs à intégrer des initiatives en agriculture urbaine dans leurs projets (aménagements comestibles, toits cultivés, serres sur toit, etc.);
  - intégrer l'agriculture urbaine à la grille de critères du Système d'évaluation en développement durable (SEDD) afin de favoriser son intégration dans les développements immobiliers, particulièrement sur les toits;
  - faciliter et favoriser l'installation de jardins et d'aménagements comestibles dans les zones commerciales, industrielles et publiques;
  - autoriser les ruches dans le secteur des institutions, des commerces et des entreprises industrielles en fonction de la compatibilité avec les usages.Court terme

## 04 Encourager le développement d'une agriculture commune et inclusive sur le territoire, tout en conférant à Brossard une identité propre

<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un programme favorisant l'agriculture urbaine sur le territoire, notamment pour accroître le nombre de jardins communautaires et partagés.</li> </ul>	Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer un réseau d'aménagements comestibles urbains, notamment des vergers (arbres et arbustes fruitiers de différentes essences), à la disposition des citoyens.</li> </ul>	Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en étroite collaboration avec l'agglomération de Longueuil afin de revitaliser la zone agricole de Brossard.</li> </ul>	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'utilisation de la zone agricole par des producteurs biologiques qui privilégient une mise en marché de proximité, en mettant en place un programme d'incitatifs au développement des terres.</li> </ul>	Long terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la diffusion de l'information auprès de tous les acteurs concernés par la mise en place ou la poursuite d'initiatives en agriculture urbaine (population, institutions, organismes communautaires, entreprises, etc.).</li> </ul>	Court terme

## 05 Favoriser la création de partenariats entre les divers acteurs pour le développement de l'agriculture urbaine

<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une table de concertation sur l'agriculture urbaine avec tous les acteurs (administration municipale, organismes communautaires, acteurs privés, milieu institutionnel, etc.), d'où pourrait émerger des propositions et des orientations et qui contribuerait à la prise de décision et au développement d'initiatives.</li> </ul>	Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les démarches auprès de la fiducie agricole.</li> </ul>	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager l'ouverture des institutions, commerces et entreprises industrielles à la communauté afin d'assurer une plus grande implication des citoyennes, des citoyens, des familles et des organismes dans le développement de projets.</li> </ul>	Long terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'implication et la participation des jeunes dans des projets d'agriculture urbaine sur le territoire, entre autres par l'entremise des camps de jour.</li> </ul>	Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les propriétaires ou gestionnaires d'immeubles résidentiels et du secteur des institutions, des commerces et des entreprises industrielles pour l'implantation de projets d'agriculture urbaine.</li> </ul>	Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir des partenariats visant à lutter contre l'insécurité et le gaspillage alimentaires sur le territoire (ex. cueilleurs urbains).</li> </ul>	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en partenariat avec les autres villes de l'agglomération pour le développement de l'agriculture urbaine.</li> </ul>	Court terme

## 06 Informer, sensibiliser et éduquer la population aux dimensions et enjeux de l'agriculture urbaine

<ul style="list-style-type: none"> <li>Installer des kiosques dans les lieux publics et offrir des ateliers de formation, d'information et de sensibilisation sur l'agriculture urbaine, notamment à la bibliothèque municipale et dans les événements municipaux.</li> </ul>	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en collaboration avec différents partenaires (organismes, institutions, etc.) pour maximiser l'information, la sensibilisation et l'éducation relatives à l'agriculture urbaine auprès de la population.</li> </ul>	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un guide sur l'agriculture urbaine à l'intention de tous les acteurs potentiels pour en faire connaître les rôles et bienfaits, faciliter la compréhension des règlements applicables, et définir les pratiques et aménagements à favoriser.</li> </ul>	Long terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux faire connaître les programmes et la réglementation de la Ville concernant l'agriculture urbaine.</li> </ul>	Court terme

## 07 Encourager l'implication des citoyennes et citoyens dans les projets d'agriculture urbaine et reconnaître celle des bénévoles

<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître les initiatives en agriculture urbaine du territoire et la manière dont les citoyennes, les citoyens et les autres acteurs peuvent s'impliquer.</li> </ul>	Court terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la reconnaissance de l'implication bénévole.</li> </ul>	Court terme

### Échéancier pour la mise en œuvre :

Court terme : 2020-2022

Moyen terme : 2022-2025

Long terme : 2025 et +





